LIFESAVING SPORT
CANADA
SAUVETAGE SPORTIF

Appel de candidatures : conseil d'administration inaugural

À propos de Sauvetage sportif Canada
Sauvetage sportif Canada est une nouvelle société sans but lucratif créée par la Société de sauvetage Canada. Elle dirigera les programmes nationaux de sauvetage sportif au Canada, avec une gouvernance plus claire, une prise de décision plus rapide et une assise plus solide pour le développement des athlètes, le sport sécuritaire et l'intégrité dans le sport.

La Société de sauvetage Canada sera l'unique membre de la Société. Le membre élira le conseil d'administration sur recommandation du comité de mise en candidature. Comme il s'agit d'une première liste, les administrateurs nommés façonneront l'organisation dès ses débuts. Ils contribueront à mettre en œuvre le cadre de gouvernance, notamment les politiques, les comités et les pratiques de surveillance d'un nouvel organisme national de sport.

Le conseil est volontairement restreint et fondé sur les compétences. Il vise à assurer une surveillance et une orientation stratégiques. Au moins 40% des administrateurs doivent être indépendants. Selon les règlements généraux proposés, « indépendant » désigne une personne libre de toute relation importante, de tout intérêt financier, de tout lien d'emploi, de tout rôle de gouvernance, de tout lien familial et de toute obligation de représentation qui pourraient raisonnablement nuire à son jugement indépendant dans l'intérêt supérieur de la Société.

Postes à pourvoir
- Présidence
- Administratrice élue ou administrateur élu au suffrage universel (minimum de trois et jusqu'à cinq)
- Représentante ou représentant des athlètes (un poste)

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent accomplir un maximum de cinq mandats consécutifs (dix ans). Les mandats initiaux pourraient être échelonnés afin de favoriser la continuité et le renouvellement.

Profil recherché
Nous formons un petit conseil dont les membres apportent des forces complémentaires. Le comité de mise en candidature évaluera les candidatures individuellement, ainsi que selon leur contribution à l'ensemble du conseil.

Nous accueillons les candidatures de personnes ayant diverses expertises, notamment en gouvernance, en finances et surveillance des risques, en sport sécuritaire, en leadership sportif et organisationnel, en droit, en ressources humaines, en technologie et protection des données, ainsi qu'en financement public et relations avec les parties prenantes. L'expérience en sauvetage sportif est un atout, tout comme la volonté de contribuer à la création d'une nouvelle organisation. Les candidats doivent indiquer dans le formulaire les compétences qui s'appliquent à eux.

Nous souhaitons aussi un conseil qui reflète la diversité de la population canadienne et de la communauté du sauvetage sportif, notamment sur le plan de la représentation régionale, du genre, de l'âge, de la capacité linguistique officielle et des groupes en quête d'équité. Ces facteurs sont pris en compte dans l'évaluation de la composition globale du conseil. Ils ne constituent pas des critères d'admissibilité autonomes.

Admissibilité
Toutes les personnes candidates doivent :

- Avoir au moins 18 ans
- Être citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes
- Ne pas être en faillite
- Avoir la capacité juridique de contracter
- Ne pas avoir été déclarées incapables par un tribunal

Les candidats aux postes de présidence et d'administrateurs élus au suffrage universel doivent également remplir deux conditions :

- Ne pas avoir participé aux activités d'un club national de sauvetage sportif, ni l'avoir entraîné ou dirigé, au cours de la dernière année;
- Ne pas être un membre de la famille immédiate d'une personne qui l'a fait.

Les candidats au poste de représentant des athlètes sont exemptés de ces deux conditions. Ils doivent plutôt remplir toutes les conditions suivantes :

- Être retraités de la compétition de haute performance (niveaux national et international)
- Avoir été membre d'une équipe nationale
- Avoir participé aux Championnats du monde de sauvetage sportif (*Lifesaving World Championships*) ou aux Championnats de sauvetage sportif du Commonwealth (*RLSS Commonwealth Lifesaving Championships*) au cours des huit dernières années
- Ne pas avoir participé uniquement au sein d'une équipe jeunesse aux Championnats du monde
- Ne pas avoir participé uniquement au sein d'une équipe de développement aux Championnats du Commonwealth

Comment postuler
Remplissez le formulaire de candidature au conseil d'administration inaugural (ci-joint). Il porte sur l'admissibilité, l'indépendance, le profil de composition du conseil, l'expérience en sauvetage sportif, l'autoévaluation des compétences, l'expérience en gouvernance, les divulgations, un énoncé d'intérêt de 250 mots ou moins et une déclaration signée.

Appuyez chaque compétence revendiquée sur un fondement vérifiable, comme une formation, un titre professionnel, un rôle de gouvernance ou une expérience d'emploi. Les lignes laissées en blanc seront considérées comme sans objet.

Transmettez le formulaire signé à dvaillancourt@lifesaving.ca au plus tard le 22 novembre 2026, à 23h59, heure du Pacifique.

Prochaines étapes
Le comité de mise en candidature vérifiera l'admissibilité des candidatures et les évaluera au regard de la matrice des aptitudes et des compétences des administrateurs et de la composition globale du conseil. Il pourra demander des renseignements complémentaires et, au besoin, tiendra des entrevues en décembre 2026 ou en janvier 2027. Le fait de remplir le formulaire ne garantit pas une recommandation favorable.

Les recommandations de nomination seront soumises au membre le 25 janvier 2027. Comme la Société est en cours de création, certains documents constitutifs pourraient devoir être examinés par les futurs administrateurs avant la décision du membre. Les personnes dont la nomination est recommandée pourraient donc être invitées à réviser de la documentation ou à assister à une réunion avant que le membre ne confirme les nominations. Toute demande de ce type se limitera à ce que la transition exige et n'affecte pas le pouvoir du membre de prendre la décision finale.

Engagement et conditions de service
Les administrateurs peuvent s'attendre à six à huit réunions du conseil par année, en plus du travail en comité. Davantage de réunions pourraient être nécessaires la première année, pendant le démarrage des activités de la Société.

Les administrateurs exercent leurs fonctions sans rémunération. Ils pourraient avoir droit au remboursement des dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à une politique qui sera élaborée.

Les administrateurs doivent respecter le code de conduite, les politiques sur les conflits d'intérêts et le sport sécuritaire, ainsi que les obligations de confidentialité. Ces règles figureront dans l'ensemble de politiques qui sera élaboré et approuvé pour la nouvelle Société.

Questions

Les questions peuvent être adressées à :

Dave Beaumont-Vaillancourt
Directeur général désigné, Sauvetage sportif Canada
dvaillancourt@lifesaving.ca
819-801-1030

Sauvetage sportif Canada s'engage à former un conseil diversifié et inclusif. Nous accueillons les candidatures de toutes les personnes qualifiées. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande pendant le processus. Les candidatures sont acceptées en français et en anglais.